

Varsovie, le 17 août 1919

CONFIDENTIEL.

Do Gen. Carton de Wiart
2097/FS

Mon Général,

Je voudrais revenir encore sur notre conversation d'hier soir. Croyez moi, ce que l'on veut faire de la Galicie Orientale sera un malheur pour tous ses habitants. Les Ruthènes ont suffisamment prouvé leur complète incapacité d'organisation. Aussi bien les Polonais que les Ruthènes de là-bas voudraient pouvoir enfin vivre et travailler en sécurité. Ne croyez-vous pas qu'il faudrait réfléchir encore avant de donner un régime définitif à ces régions tellement éprouvées?

Il y a aussi le côté économique. Nous traitons avec Perkins et j'espère que ces négociations amèneront non seulement la conclusion d'une affaire, mais toute une collaboration économique intime et de longue durée entre l'Angleterre et la Pologne. Il serait regrettable de créer hâtivement un état de choses qui vouerait la Galicie Orientale aux intrigues étrangères et au chaos, à la veille de la conclusion d'un accord des plus importants. Nous regretterions d'avoir établi un régime qui rendrait impossible l'exploitation et la mise en valeur des terrains pétrolifères qui sont l'objet de nos pertractations avec Perkins. Je ne doute pas que vous personnellement, mon Général, vous vous rendez compte de ce que deviendrait l'administration, la sécurité et les conditions économiques du pays, soumis aux méthodes des Ruthènes qui n'admettraient pas une



administration, assurant l'ordre, puisque c'est justement le désordre qui, dans 10 ou 15 ans, permettrait de détacher la Galicie Orientale de la Pologne. Vous pouvez vous imaginer combien de marks et ensuite de roubles afflueraient en Galicie pour entretenir le désordre.

Le Gouvernement Polonais est en train d'élaborer un plan de division administrative de toute la Pologne en provinces autonomes. Les provinces à population mixte, celles de Stanisławów, de Lemberg et de Przemyśl, cette dernière avec la rivière Wisłoka, comme frontière de l'ouest, recevront une autonomie qui pour sûr correspondra aux exigences de la Conférence. Il serait peut-être indiqué de remettre de quelques semaines le règlement définitif de cette question si difficile, afin de nous donner le temps d'élaborer notre plan de provinces administratives et de conclure l'arrangement avec Perkins.

Recevez, mon cher Général, l'expression de ma haute considération.

NACZELNE DOWODZISTWO WOJSK POLSKICH
ADJUTANTURA GENERALNA
WARSZAWA

L. Dz. 2097/95 dnia 31 / XII 1919 r.
Załącz. Wydział

INSTITUTE
ARCHIVES
New York